Zeitschrift: IABSE reports = Rapports AIPC = IVBH Berichte

Band: 55 (1987)

Artikel: Protection contre les chocs de navires dans le projet Euroroute

Autor: Teyssandier, Jean-Paul / Foucriat, Jean-Claude / Blanc, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-42770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Protection contre les chocs de navires dans le projet Euroroute

Schutz der Brückenpfeiler gegen Schiffsanprall im Projekt Euroroute

Protection of Piers against Impact of Ships in the Euroroute Project

Jean-Paul TEYSSANDIER

Directeur Technique GTM - BTP Nanterre, France

Jean-Paul Teyssandier, né en 1944, est ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Il s'est particulièrement occupé de la réalisation de grands ouvrages, dans l'Administration française, puis dans l'Entreprise.

Pierre BLANC

Directeur Technique GTM International Nanterre, France

Pierre Blanc, né en 1927, a obtenu son diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers à l'ENSAM d'Aix-en-Provence en 1949. Il a fait toute sa carrière dans le groupe GTM. Durant les vingt dernières années il s'est occupé particulièrement de projets et de réalisations de travaux maritimes et off-shore.

Jean-Claude FOUCRIAT

Ingénieur en Chef SOFRESID Montreuil, France

Jean-Claude Foucriat, né en 1931, a obtenu son diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers à l'ENSAM de Cluny (promotion 1949 - 1953). Jusqu'en 1977, sa carrière s'est déroulée en bureau d'études d'entreprise de construction métallique. Il est entré à SOFRESID en 1977. Il s'est occupé de projets de grandes ossatures métalliques dont de nombreux ponts importants.

Véronique MULLER

Ingénieur d'études GTM - BTP Nanterre, France

Véronique Muller, née en 1959, est Ingénieur civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Elle s'est particulièrement intéressée au calcul des appuis des ponts du projet Euroroute.

RÉSUMÉ

Après une brève présentation du projet Euroroute de lien fixe trans-Manche, l'article décrit le système de protection des piles de pont contre le choc de navires importants. Celui-ci se compose d'anneaux en béton de grand diamètre, qui servent également de flotteurs pour la construction des ouvrages.

ZUSAMMENFASSUNG

Nach der Vorstellung des Projektes Euroroute, welches eine feste Verbindung durch den Ärmelkanal beinhaltet, wird das System beschrieben, welches die Brückenpfeiler vor dem Anprall grosser Schiffe schützen soll. Der Schutz besteht aus Betonringen mit sehr grossem Durchmesser, welche auch als Schwimmkörper beim Bau der Brücke dienen.

SUMMARY

In this paper, the Euroroute project for a permanent passage through the English Channel, is outlined. Then, the system of protection of piers against impact from large ships is described. This system consists of large-diameter concrete rings, also used as floaters during the erection of the structures.



1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 - Introduction

Dans le cadre du concours lancé par les Gouvernements français et britannique en Avril 1985 pour la traversée de la Manche, le Groupement EUROROUTE remit une offre qui présentait une originalité technique certaine, étayée par des études approfondies.

Le Pas-de-Calais est un bras de mer d'environ 40 km de largeur et d'une profondeur maximale de 60 m au droit du franchissement. C'est la voie maritime la plus circulée au monde. Toutefois la navigation y est très règlementée et, de ce point de vue, plusieurs zones sont définies:

- au centre, sur 20 km de large, règnent les chenaux principaux de navigation, dans lesquels l'établissement de tout obstacle fixe est interdit.
- de part et d'autre de ces chenaux, se trouvent les zones côtières, dans lesquelles des obstacles fixes peuvent être implantés sous réserve de dégager un gabarit minimal de 400 m de large entre appuis.

1.2 - Caractéristiques principales du projet

La liaison routière du projet EUROROUTE se compose:

- d'un tunnel immergé, d'une longueur de 20 km, sous les chenaux principaux de navigation
- de deux ponts, l'un de 10 km dans la zone côtière britannique et l'autre de 7 km dans la zone française
- de deux îles artificielles assurant la liaison entre chacun de ces ponts et le tunnel immergé.

Parmi ces différents éléments, nous allons plus particulièrement nous intéresser aux ponts et à leur système de protection contre le choc des navires.

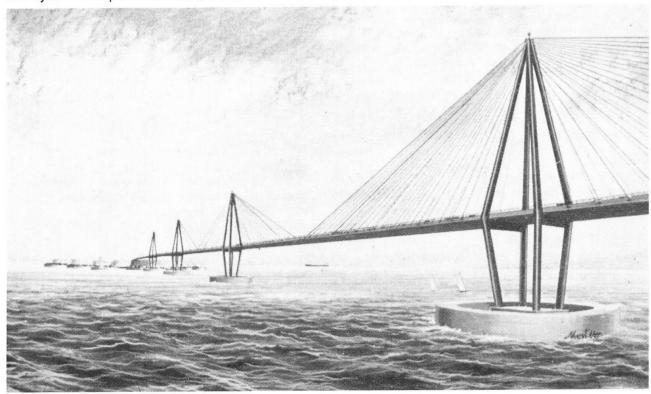


Fig. 1 - Vue générale d'un pont



2. PRESENTATION DES PONTS

2.1 - Caractéristiques principales des ponts

Les ponts se présentent comme une succession d'ouvrages à haubans de 500 m de portée. Chacun d'eux se compose de deux parties en porte-à-faux de 218 m, réunies à l'ouvrage voisin par une travée indépendante de 64 m de longueur.

Le tablier est formé d'un caisson métallique rectangulaire de 2,50 m de hauteur et de 22,10 m de largeur.

Les pylônes sont constitués de 4 tubes métalliques de 3,50 m de diamètre emplis de béton, formant une pyramide sur une hauteur d'environ 90 m au-dessus du tablier. Les haubans, ancrés de part et d'autre du tablier, convergent au sommet des pylônes (voir Fig. 2).

Les appuis sont constitués de caissons rectangulaires en béton, de 35 m x 20 m, cloisonnés.

Ces caissons sont directement fondés sur la craie affleurante au fond de la mer. Autour de ces caissons sont disposés des anneaux de protection en béton de 80 m de diamètre extérieur et de 16 m d'épaisseur. Caissons de fondations et anneaux sont lestés par du sable (voir Fig. 3).

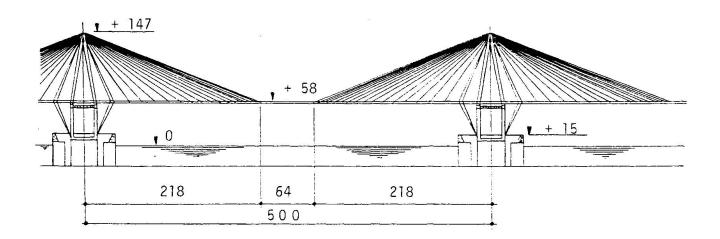


Fig. 2 - Elévation d'une travée de pont

2.2 - Raisons de ces dispositions

Les pylônes assurent à eux seuls la stabilité de l'ouvrage vis-à-vis de la dissymétrie des surcharges et des efforts du vent. C'est la raison pour laquelle ils présentent 4 jambes convergentes au sommet, ce qui leur assure une excellente rigidité de flexion et de torsion.

De même la suspension latérale des haubans, avec convergence au sommet, assure une excellente rigidité de torsion, nécessaire pour la stabilité aéro-élastique.

L'existence d'une travée centrale diminue les cassures de profil en long aux extrémités des porte-à-faux sous l'effet des surcharges et assure une indépendance totale entre travées, pour éviter un effondrement en chaîne de l'ouvrage.



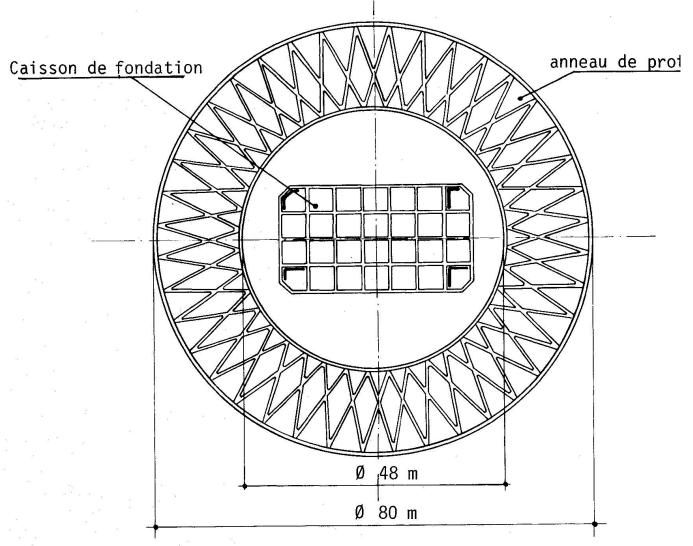


Fig. 3 - Caisson de fondation et anneau de protection

3. PROTECTION CONTRELES CHOCS DE NAVIRE

3.1 - Présentation du problème

Les règles du concours prévoyaient que les obstacles fixes devaient résister au choc d'un navire de 300 000 tonnes lancé à 17 nœuds. C'est la première fois qu'une telle résistance est demandée à des appuis d'ouvrage.

Pour protéger les piles de pont contre des chocs de navires importants on a traditionnellement recours à des remblais. Or dans le cas considéré, la réalisation de tels remblais soulevait deux objections fondamentales:

- la profondeur d'eau et les houles importantes auraient conduit à mettre en place de gros volumes de matériaux, avec des carapaces de protection très importantes. Une telle réalisation aurait été forcément très coûteuse.
- d'autre part l'ensemble de ces îles aurait provoqué une obstruction importante du détroit, modifiant très certainement l'équilibre général des courants marins dans le secteur.

Ces raisons nous amenaient au contraire à concevoir des protections préfabriquées, qui puissent donc être aisément mises en place, et aussi compactes que possible.



3.2 - Estimation des forces d'impact

Pour concevoir de telles structures, il convenait tout d'abord de définir les forces auxquelles elles devaient résister.

Des études, menées en collaboration avec les chantiers navals membres du groupement EUROROUTE (Alsthom côté français, British Shipbuilders côté britannique), ont permis de déterminer la valeur des forces développées lors d'un impact entre un navire et un obstacle fixe, à partir des plans de navires existants.

Dans le cas d'un choc frontal, on a supposé que la totalité de l'énergie était absorbée par écrasement de l'avant du navire. Les études menées à partir de la structure d'un pétrolier existant de 317 000 tonnes de déplacement maximal, ont montré que la force d'écrasement en fonction de la longueur écrasée avait l'allure présentée en figure 4. On voit que celle-ci croit rapidement pour devenir constante et égale à 550 MN. La longueur écrasée, pour une énergie correspondant à une vitesse initiale de 17 nœuds, est de 26 m. Une telle longueur est insuffisante pour atteindre les premiers réservoirs du pétrolier.

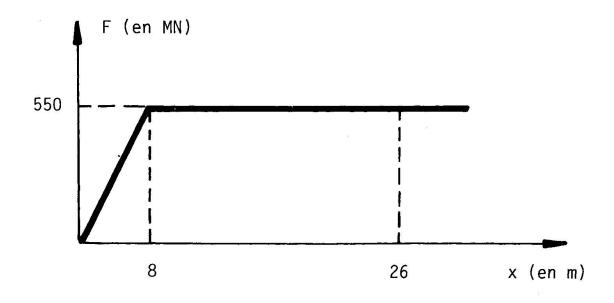


Fig. 4 - Force d'écrasement

Il est à noter que la valeur ainsi trouvée est tout à fait comparable à celle qui est donnée par l'estimation de Woisins.

Il y avait également lieu de considérer le cas d'un navire à la dérive, poussé par le courant et le vent contre une pile et venant heurter celle-ci latéralement à mi-longueur (cas le plus défavorable). Une étude conduite sur le même navire a conclu que, pour une vitesse de dérive de 4,5 nœuds, la force d'impact développée était de l'ordre de 500 MN et que le choc n'entraînait pas la rupture de la structure du navire.



3.3 - Conception de la structure de protection

Il a été décidé dès le départ de séparer les deux fonctions, d'une part appui du pont assuré par le caisson de fondation, d'autre part résistance au choc de navire assurée par l'anneau de protection. L'anneau sert en quelque sorte de structure sacrificielle destinée à être déplacée et même endommagée lors d'un choc important, sans que la fondation de l'ouvrage ait à en souffrir.

Par contre ce choix compliquait sensiblement la structure de l'anneau. Celui-ci est constitué de deux voiles cylindriques, d'un diamètre respectif de 80 m et 48 m, reliés entre eux par des murs verticaux en X. En haut et en bas de l'anneau se trouvent deux couronnes massives en béton. Les forces d'impact sont reprises par les murs verticaux en X et retransmises aux couronnes supérieures et inférieures, qui assurent pour l'essentiel la résistance de la structure à l'ovalisation.

Une étude théorique, menée à partir du diagramme précisé ci-dessus, a montré que l'amplification dynamique en début d'impact reste très modérée.

Le poids des anneaux est tel qu'il ne se produit aucun glissement sur le sol durant l'impact, pour un coefficient de frottement de 0,50.

L'intervalle laissé entre le caisson de fondation et l'anneau permet un léger déplacement de celui-ci, par exemple s'il se produit un choc d'une intensité plus importante.

3.4 - Autre intérêt de l'anneau de protection

Dans le cadre du projet envisagé, il était capital de trouver des méthodes d'exécution aussi peu tributaires que possible des conditions météorologiques et conduisant à un délai global aussi réduit que possible. De ce fait, il apparaissait exclu de construire sur place les 34 travées de 500 m.

Les anneaux de protection ont permis en fait de concevoir une méthode originale résolvant ce problème: il suffisait de préfabriquer dans un site protégé l'ensemble d'une travée haubannée de part et d'autre du pylône, puis de l'amener par flottaison sur l'ensemble caisson-anneau, et enfin de l'échouer à son emplacement définitif.

Des calculs théoriques, ainsi que des essais au Laboratoire National d'Hydraulique de Chatou ont montré la parfaite validité de cette méthode.